

**PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME  
DCPPAT - BUPE**

---  
**AMS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
---

Ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire relative à l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section AN n°584 sise 75 avenue Carnot, dit la « Tolerie », sur le territoire de la commune de Deville-lès-Rouen.

---  
**Déville-lès-Rouen**

Une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative à l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section AN n°584 sise 75 avenue Carnot, dit la « Tolerie », sur le territoire de la commune de Deville-lès-Rouen.

L'enquête se déroulera à la mairie de Deville-lès-Rouen du lundi 28 novembre 2022 au mardi 13 décembre 2022 inclus, soit pour une durée de 16 jours consécutifs.

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la déclaration d'utilité publique est le préfet du département de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Deville-lès-Rouen.

Le dossier est consultable :

- en version papier, à la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture de ses bureaux au public ;
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)) ;
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet "demande de rendez-vous pour l'enquête publique relative à l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section AN n°584 sise 75 avenue Carnot, dit la « Tolerie », sur le territoire de la commune de Deville-lès-Rouen » ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur:

- à l'adresse de la mairie de Deville-lès-Rouen
- par voie électronique, à l'adresse : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr) à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Deville-lès-Rouen.

Monsieur Bernard Ringot, ingénieur en chef des Ponts des Eaux et des Forêts (retraité), est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure deux permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Deville-lès-Rouen, aux jours et heures suivants :

- Lundi 28/11/2022 de 14h à 17h
- Mardi 13/12/2022 de 14h à 17h

Il est rappelé que l'accès à la permanence en mairie est subordonné au respect des gestes barrières, compte tenu de la période de crise sanitaire.

Toutes informations sur le dossier peuvent être obtenues auprès de Madame BERTON au 02 32 82 34 91.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'utilité publique et de l'environnement) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune précitée..